



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élus locaux

Question écrite n° 58726

Texte de la question

M. René Dosière demande à M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales de lui faire connaître, pour chacune des trois dernières années dont les chiffres sont disponibles, le montant des indemnités perçues par les élus intercommunaux (présidents, vice présidents...) telles qu'elles figurent dans les documents budgétaires correspondant, en distinguant communautés urbaines, syndicats d'agglomération nouvelle, communautés d'agglomération et communautés de communes.

Texte de la réponse

Les données comptables disponibles ne permettent pas de distinguer les indemnités selon les catégories de bénéficiaires. L'examen des comptes de gestion portant sur les dépenses inscrites au compte 6531 (indemnités) fait apparaître les montants suivants :

(En euros)

EPCI	2005	2006	2007
Communautés urbaines	15 547 236	15 817 566	16 148 479
Communautés d'agglomération	54 833 153	57 136 630	59 584 235
Syndicats d'agglomération nouvelle	908 921	1 008 727	818 028
Communautés de communes	79 379 032	84 045 267	85 947 631

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58726

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 16 février 2010

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8941

Réponse publiée le : 23 février 2010, page 2108